

Département de la HAUTE-LOIRE

Projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la Commune de Lubilhac

RAPPORT

sur la consultation de reconnaissance, du classement et de l'évaluation des propriétés

(Articles R.123-5, 6 et 7 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

Organisation et généralités:

Par décision du 26 mars 2018, Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance du Puy en Velay a désigné Monsieur Jean-Philippe BOST, Président des Commissions Communales d'Aménagement Foncier sur l'arrondissement de Brioude, département de la Haute-Loire et Roger PORTAL comme suppléant.

En raison de l'indisponibilité du Président Jean-Philippe BOST, il me revient, en tant que suppléant, de présider la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de la commune de LUBILHAC et de conduire la consultation des propriétaires conformément aux articles R 123-5 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La sous-commission a procédé au classement des parcelles les 18 et 19 septembre, 4-16-17-23-24-30 et 31 octobre et les 6-7 et 22 (matin) novembre 2019

Dans sa séance du **22 novembre 2019**, la CCAF a approuvé:

-- A la majorité, avec 1 abstention et 0 vote contre:

Le projet de barème du classement: natures, classes et valeurs en point proposé par la sous-commission.

-- A l'unanimité:

Les plans de classement établis par comparaison avec les parcelles étalons.

-- A l'unanimité:

La mise en consultation des propriétaires du projet de classement.

Il est également rappelé que, conformément à l'article L 123-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'équivalence en valeur de productivité réelle doit, en outre être assurée par la commission communale dans chacune des natures de culture.

L'opération d'aménagement foncier porte sur une surface cadastrale d'environ 651 hectares.

Déroulement de la consultation:

Elle a eu lieu **du samedi 4 janvier (10h) au vendredi 7 février 2020 (17h) inclus**, en mairie de Lubilhac. Elle portait sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés. Les intéressés pouvaient consulter le dossier déposé à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir: samedi 4 janvier 2020 de 10h à 12h, - jeudi 9, samedi 11, jeudi 16, samedi 18, jeudi 23, jeudi 30 janvier - samedi 1er, jeudi 6 février de 9h à 12h - lundi 13, samedi 25 janvier et vendredi 7 février 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier était également consultable durant les trois permanences que j'ai assuré, assisté de Mr SAINT-AFFRE du Cabinet LABROUE (géomètre-expert agréé) et de Mr CUBIZOLLES secrétaire de la CCAF représentant le Département de la Haute-Loire, pour renseigner et aider les propriétaires dans leur démarche,



Dossier de consultation:

Il comprenait:

- Le mémoire explicatif du classement des sols,
- Les plans indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle la nature de culture et la classe retenue par la CCAF,
- Un état indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle les renseignements cadastraux, la surface et l'estimation en valeur de productivité réelle,
- Un état des propriétés incluant, pour chaque propriétaire, les parcelles paraissant lui appartenir avec indication de leur surface et de leur estimation en valeur de productivité réelle.

Les trois premiers documents étaient consultables sur le site internet du Département de la Haute-Loire www.hauteloire.fr pendant toute la durée de la consultation.

Consultation des propriétaires:

La publicité de consultation a été assurée par l'affichage de l'avis sur le panneau extérieur de la mairie, ce document était aussi consultable sur le site internet du département.

Chaque propriétaire de biens fonciers sur le périmètre à aménager a été informé à la dernière adresse connue des services fiscaux de la tenue de cette consultation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce courrier contenait un bulletin individuel afin d'indiquer pour chaque parcelle la nature des servitudes, les parcelles auxquelles elles profitent, l'adresse des bénéficiaires, les baux à long terme (plus de 12 ans).

Cette consultation concernait 155 comptes de propriété représentant 230 propriétaires (pleine propriété, indivisaires, nus-propriétaires, usufruitiers) Sur ces 230 envois initiaux, 29 n'ont pas abouti:

- dont 1 retour avec la mention "décédé" de la poste,
- dont 18 retours avec la mention "défaut d'adressage ou destinataire inconnu" pour lesquels 2 nouvelles transmissions ont pu être effectuées;

Parmi les 17 retours qui n'ont pu être retransmis, certains correspondent à des comptes détenus par des propriétaires multiples (indivision, nus-propriétaires et usufruitiers) pour lesquels au moins un propriétaire a pu être destinataire. Ces plis ont été déposés en mairie jusqu'à la clôture de la consultation.

- dont 10 retours "pli avisé non réclamé"
- dont 2 refus

Les intéressés pouvaient formuler leurs observations sur le registre à leur disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de la consultation, ils pouvaient de même les adresser par courrier postal soit au Président de la CCAF en mairie de Lubilhac, soit au Secrétariat de la CCAF de Lubilhac - Hôtel du Département - 1 Place Monseigneur de Galard- CS 20310- 43009 Le Puy en Velay, ceci également durant toute la durée de cette consultation, et au plus tard huit jours après sa clôture, soit jusqu'au 15 février 2020

Permanences:

Mes permanences en tant que Président de la CCAF prévues dans l'avis de consultation se sont tenues en mairie de Lubilhac::

- le lundi 13 janvier 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le samedi 25 janvier 2020 de 9h à 12h et de 14 à 17h
- le vendredi 7 février 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Déroulement de l'enquête:

Du 4 janvier (10h) au 7 février 2020 (17h) en mairie de Lubilhac.

La municipalité a mis à disposition du public, deux salles de la mairie, une pour le dépôt des documents relatifs à l'enquête, états des propriétaires, états des renseignements cadastraux, le mémoire explicatif du classement des sols, l'affichage des 11 planches de plans parcellaires, 2

tableaux d'assemblage, la deuxième pour recevoir le registre de réclamation et me permettre d'entendre individuellement les propriétaires le désirant.

1er Jour de permanence: (13 janvier)

-- Environ quinze personnes se sont présentées en mairie pour consulter les plans, vérifier le classement de leur parcelles, demander des renseignements.
Aucune observation ni réclamation n'a été portée sur le registre.

2ème jour de permanence: (25 janvier)

-- Environ quinze personnes, également, se sont présentées en mairie avec le même objectif. Trois observations ou réclamations ont été portées sur le registre.
Un courrier a été remis, noté par la réclamante en N° 4 du registre et agrafé à celui-ci.

3ème jour de permanence: (07 février)

-- Environ une vingtaine de personnes sont venues en mairie, toujours avec le même objectif, consulter les plans de classement, recueillir des renseignements complémentaires.
Six observations ou réclamations ont été portées sur le registre.
Un courrier reçu par La Poste a été joint et agrafé au registre en N° 5 et 5 bis.
Quatre courriers ont été remis, joints et agrafés au registre en N° 8 bis, 12, 14, 15 et 16.

Après la date de clôture:

Le 12 février 2020 : 2 réclamations jointes au registre. (Mme Roussou et Mr Planche)
Reçues au Département par mail et confirmée par courrier.
Le 13 février 2020: 1 réclamation jointe au registre. (Commune de Lubilhac)
Reçue au Département par mail.
Le 15 février 2020 : 1 réclamation jointe au registre (Mr Rigaud Jean-Paul)
Reçue au Département par mail

Commentaires:

La majorité des réclamations porte sur des modifications, le plus souvent partielles ,de classement, le relief et la variation des sols rend le découpage des parcelles et par conséquent leur évaluation subjective.

-- 6 propriétaires demandent l'inclusion de leur parcelle dans le périmètre
-- 5 " " le maintien de leur parcelles
-- 10 " " le reclassement de parcelles entières
-- 5 " " le reclassement partielles de leur parcelles
-- 73 personnes ont consultés le site internet du Département

Conclusion:

La consultation s'est déroulée normalement dans un bon climat de courtoisie, le calme a constamment régné, les demandes de renseignements étaient précises et justifiées.
La consultation de documents a eu lieu au cours des permanences ainsi que la remise d'une grande partie des bulletins individuels.
Toute personne le désirant a pu s'exprimer et obtenir les renseignements souhaités auprès de moi-même, de Mr De Saint-Affre du Cabinet Labroue, et de Mr Cubizolles représentant le Département de la Haute-Loire.

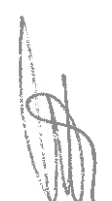
Globalement, il n'y a pas de réelle opposition au projet de classement. Un seul propriétaire remet en cause de façon importante le classement proposé par la sous-commission.

Il appartient désormais à la CCAF de prendre en compte et d'étudier en toute impartialité toutes les demandes formulées par les propriétaires.

Le présent rapport pourra être consulté en Mairie, au heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site du Département de La Haute-Loire. www.hauteloire.fr

Le 27 Février 2020

Le Président de la CCAF
Roger PORTAL



2-OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS
FORMULEES AUPRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Président de la CCAF de LUBILHAC

N° d'ordre Date	Nom, prénom Adresse du demandeur	Section N° de parcelle	Observation - Réclamation	Avis du Président de la CCAF
13/01/20			<i>Pas de réclamation portée sur le registre</i>	
R 1 25 janvier 20	BONY Olivier La Fage 43100 Lubilhac	C 236	Sollicite son inclusion dans le périmètre. Ceci afin de constituer un îlot plus important avec les autres parcelles lui appartenant	A prendre en compte si intérêt pour l'aménagement
R2 25 janvier 20	GRANET Claudette La Gazelle 43100 Lubilhac	E 74 -73 et 69	Demande un classement identique de ces parcelles à la parcelle E 68 (P5 et P7)	A étudier
R3 25 janvier 20	DELHOMENEDE Franck Le Bourg 43100 Lubilhac	D 582	Demande la modification partielle du classement de T5 en T3 entre les N° D582 et 595 surface à déterminer.	A étudier
R 4 lettre & plan 25 janvier 20	DEBORD Marie- Thérèse 210 Chemin de Lair 63120 Néronde sur Dore	E 235 E 761 E 742 E 330	Demande le classement de 3500m2 de P4 en P3 (nettoyage au gyrobroyeur) Demande le classement de P6 en P4 sur la totalité (nettoyage au gyrobroyeur.) Pas d'observation Interroge sur le classement en T2 d'un ancien jardin à Glaizeneuve Sollicite l'attribution des parcelles en dessous de la RD12 (au sud) pour constituer un îlot avec les parcelles lui appartenant hors périmètre. Concernant les problèmes d'indivision	A étudier A étudier <i>Maintien en P4</i> A étudier <i>A voir en temps opportun</i> <i>La CCAF n'est pas compétente</i>
R 5 et R5 bis 2 lettres 07 février 20	DELORME Bernard 28 rue du Puymarmant 63670 Le Cendre	B 546 B 497	Demande de conserver ce jardin possédant un puits Hors périmètre	<i>A voir en temps opportun</i> <i>Sans objet</i>

R 6 Plan 07 février 20	RECSHE Guy Le Fraisse 43100 Lubilhac	E 150- 152-153- 168-169- 914	Demande de revoir le déclassement en T3 au lieu de T2, pour être conforme à la parcelle étalon.	A vérifier
R 7 07 février 20	RESCHE Guy & Joëlle Le Fraisse 43100 Lubilhac	D 582	Demande de revoir le classement en T3 au lieu de P5 et P6	A étudier
R 8 07 février 20	RESCHE Guy Le Fraisse 43100 Lubilhac	E 609	Demande de revoir le classement de cette parcelle en P4 et P5 au lieu de P5 et P6 en regard du classement T2 pour la E 651 et P3 pour la 652	A étudier
R9 07 février 20	PENIDE Vincent Garnigoule 43100 Lubilhac	F 17 ZB 7	Demande l'inclusion dans le périmètre de remembrement. Demande l'inclusion dans le périmètre du remembrement	A prendre en compte en attente
R 10 07 février 20	VIGIER Jean-Marc Route de la Violette 43450 Montgon	A 256	Déclare que le sud (coté A255) n'est pas boisé. Demande un classement en P7 au lieu de B3.	A vérifier
R 11 07 février 20	ISABEL Yolande Tany 43100 Lubilhac	F 18	Demande l'inclusion de cette parcelle dans le périmètre de remembrement.	A prendre en compte A étudier
R 12 lettre & plan 07 février 20	CORNET Daniel 4 rue Georges Brassens 63730 Les Martres de Veyre	G 358 B 310 ZA 31 G 123 B 85	Demande de classer la partie contiguë de cette parcelle avec la 1508 en T4 au lieu de T3. Demande de réduire la surface classée P2, donc agrandir le P3 Propose que les deux cotés en forte pente soit classés P4 au lieu de P2 et P3 Demande à revoir le découpage des classements en T3, T4, P6 Demande à revoir le positionnement de la zone classée P5 (à déplacer vers le nord)	A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier <i>Voir plan joint</i>
R 13 07 février 20	SOULE Fabien Cournil 15500 La Chapelle- Laurent	E 609	Demande de revoir le classement de la partie nord en T5, au lieu de T6 en agrandissement de la partie centrale déjà en T5	A étudier

R 14 lettre 07 février 20	DELORME Georges Le Bourg 43100 Lubilhac	B 290	Déclare que cette parcelle est boisée, de même que les B291 et B292 à classer B3	A vérifier
		B 307	Demande de revoir le classement en P4 au lieu de P5	A étudier
		B 521- G 104 G 903	Demande le classement en T3 et T4 au lieu de P 3 et P4 (7a 20) Il s'agit d'anciennes terres. les parcelles voisines sont en T	A étudier <i>(laisser en P)</i>
		B 540- 537	Demande le classement uniforme T2 au lieu de P2 et P3	A étudier
		B 514	Demande l'agrandissement du P4 en limite de B 515. La partie P6 est sensiblement acceptée (15a)	A étudier
		B 491- 492-488	La zone classée T5 serait située entièrement sur la B492 (100m2 env.)	A vérifier
R15 lettre & plan 07 février20	NEURY Huguette néé Marcier Chantelauze 43230 Salzuit	A 299	Déclare que cette parcelle est une ancienne vigne. Qu'à ce titre elle mérite un classement en P4	A étudier
		ZA 31	Déclare que la partie pentue de cette parcelle est sur classée. Le déclassement de cette parcelle a été évoqué.	<i>Déjà noté</i>
R 16 07 février 20	CHASSEIN Brigitte	G 966	Demande le classement de sa parcelle en totalité de T2	A étudier
R 17 lettre & plan 07 février 20	DEBORD Marie- Thérèse 210 Chemin de Lair 63120 Néronde sur Dore	E 760	Pas d'observation (P2)	RAS
		E 223 - 529	Déclare le nettoyage partiel (7500m2 sur 11401m2 au gyrobroyeur.. Demande à revoir les surfaces et le classement de 8500m2 en P4 et le solde en B3	A étudier
		E 298 -299	Demande de porter le classement de T 7 en T6 (ancien verger)	A étudier
		E 402 - 403 et 404	Demande de porter le classement de T7 en T6 (terre profonde)	A étudier
		E 326 E 326	Demande de classer de P4 en P3 et de P5 en P4 pour les mêmes surfaces(1608 et 2532m2) <i>Un point d'eau et un abreuvoir public sont signalés proximité.</i>	A étudier <i>A voir en temps opportun</i>

R 18 lettre 12 février 20	ROUSSOU Catherine 48 Lot. Les Queyres 43100 St Laurent Chabreuges	B 362	Demande le classement en T3 de la partie classée T4	A étudier
		B 436	Demande le classement en P3 de la partie classée P4	A étudier
		G 108	S'interroge sur le classement T8, d'une petite bande de terrain plantée d'arbres fruitiers	Terre et non Pré
		B 459 ZA 27 - 28 B 287- 284-288- 289-303- G 108	Souhaite conserver ces parcelles et P4 ou îlots	<i>A étudier ultérieurement</i>
		N° 55-56	Maintien des observations N° 55 et 56 en indivision ?	<i>A voir en temps opportun</i>
R 19 lettre & plan 12 février 20	PLANCHE Serge 4 lot les Queyres 43100 St Laurent Chabreuges	B 446- 445- 447et 448	Ancien champ, demande un classement en T4 d'une bande de 20ml . Au lieu de P4 et P5	A étudier
		B 530	Demande de classer P5 la partie classée P6	A étudier
		B 394	Demande de classer P2 la partie classée en P5	A étudier
		G 101	Demande de classer en T1 la totalité au lieu de T2	A étudier
		G 121	Ancien jardin demande son classement en T1 au lieu de P2	A étudier
		G 119	Demande le classer T1 la partie classée T2. Pourrait s'étendre aux G 118-116-115-114-113-111-110	A étudier
		G 122	Demande de classer la totalité T2 au lieu T3	A étudier
		B 384- 385-277- 280-445- 446-447- 448-824- 826-378- 381-394- 396-397- 398-400- 401	Souhaite conserver ces parcelles ou îlots	<i>A étudier ultérieurement</i>

R 19 (suite)		N° 55-57	Maintien des observations N° 57 et 56 en indivision ?	<i>Pas connaissance ?</i>
R 20 lettre 13 février 20	Commune de Lubilhac Représentée par - Mr Le Maire - Mr le 1er Adjoint	G 50 F 904-901 F 17-18 164-165 E 330 E 318-328-327	Demande de classement en T7 au lieu de T3 (friche) Chemin non cadastré. Demande de classement identique aux parcelles d'origine Demande l'intégration de ces parcelles dans le périmètre. " " " " Revoir le classement (friche) Demande de revoir le classement du haut de ces parcelles	A étudier A étudier Demande déjà vu pour 17-18. A étudier <i>Déjà noté</i> A étudié
R 21 Sur BI non daté Antérieur au 15 février 20	LEVET Solange née Chargeboeuf BP 80090 92105 Boulogne- Billancourt	B 290 B 307 D 521 G 49 G104-903 G 283 G 660	Demande à classer bois au lieu de P7 Demande à classer partie P4 au lieu de P5 A classer T au lieu de P Demande à classer P2 au lieu de P7 (48ca buisson) Demande à classer T au lieu de P Maison demande terrain adjacent Accès par 661	<i>Déjà demandé par Mr Delorme Georges</i> " " " " <i>Voir ultérieurement</i> <i>A grouper</i>

<p>R22 Mail le 15 février 20</p>	<p>RIGAUD jean-Paul Vernières 43100 Lubilhac</p>		<p><i>Déclare que son exploitation est en "biologique" depuis 30 ans.</i></p> <hr/> <p><i>Parcelles ne soulevant pas d'observation sur le classement</i></p>	<p>Bien noté</p>
<p>R 22 (suite)</p>		<p>A 281- 640-646 G258 C 42</p> <p>B 236</p> <p>G 410</p> <p>B 148 A 218</p> <p>G 340- 341</p> <p>A 149- 206-639- 640-670- 727-742 B 804 G 77-78 ZA 23-</p> <p>A 141 A 149 A 200 A 205</p> <p>A 301 A 299 A 314</p> <p>A 714 B 38 B 373 B 454 B 508 G 59 G 94 G 100-G 101 G 110- 113-114- 115-116-</p>	<p>Sans observation Contiguë C43 bois hors périmètre</p> <hr/> <p><i>À exclure du périmètre</i> Demande l'exclusion du périmètre Idem (attendant G411,413 et 414)</p> <p>Déjà hors périmètre " "</p> <hr/> <p><i>À intégrer au périmètre</i> Demande l'intégration dans le périmètre</p> <hr/> <p><i>À conserver en place</i> Remarque: parcelles A727 et B804 avec CU</p> <p>Demande à être maintenues en lieu et place</p> <hr/> <p><i>Demande de classer P en T</i> Classer T2: 20a-T3: 20-T4:21ca Classer T2: 33a- T3: 1a 10 Classer T2:35a -T4 5a50 Classer T2: 25a -T4: 10a P5: 3a50 Classer T3 au lieu de P7 Classer T3 au lieu de P7 Classer T3: 34a22-T4: 9a07- T5:3a12</p> <hr/> <p><i>Demande de modifier classe T</i> Classer T2:: 20a-T3: 17a35 Classer T1:15a - T2: 34a18 Classer T2: 15a- T3: 19a13 Classer T3 :13a08 - T4: 5a32 Classer T3: 36a20- T4: 5a Classer T2: 27a41 - T3: 8a50 Classer T3 au lieu de T2 Classer T3 au lieu de T2 Classer en T2 suite 113, T3 et T4 sur le haut (près de 1516) T2 dans le prolongement puis T3 et T5</p>	<p>Dont acte A voir en temps opportun</p> <p>A étudier A étudier</p> <p>A maintenir "</p> <p>A étudier</p> <p>A voir ultérieurement</p> <p>A voir ultérieurement</p> <p>A étudier A étudier A étudier</p> <p>A étudier A étudier A étudier</p> <p>A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier</p>

118-119	Classer T4 au lieu de T3	A étudier
G 130	Classer T3 - T5 -P7 broussailles	A étudier
G 132	Classer T5 et T6	A étudier
G135	Classer T3:25a50-T4:10a	A étudier
G 357	Classer T3 et T4 (coté ouest?)	A étudier
G 358	Classer T4 bord chemin- T6- T7	A étudier
G 361	-----	
	<i>Il y aurait erreur de Classement</i>	
	A classer T4	A étudier
G 353	A classer T2	A étudier
G 80	A classer T2:15a44- T3:10a-	
G 360	T4:46ca	A étudier
	Demande du classement T 1	<i>Sans précision</i>
A 252	Classer T3:17a16- T4:5a20	A étudier
A 277	Classer T1:20a-T2:20a-T3:15a-	
A333	T4:4a	A étudier
	Classer T2:50a19-T3:9a70-	
B 382	P7:33ca	A étudier
	Classer T2	A étudier
B 383	Classer T2:9a- T3:10a50	A étudier
B 386	Classer T2:30a-T3:8a32	A étudier
C 31		
C 273-	Classer T2 au lieu de T7	A étudier
272-274	Classer T2 au lieu de T4	A étudier
G 80	Classer T5 et T6 au lieu T3 -T4	A étudier
G 43	ne veut pas de cette parcelle	<i>A voir en temps opportun</i>
	Classer T3: 30a-T4: 18a-P4:	
G 260	3a19	A étudier
	Classer T3 au lieu de P3	A étudier
G 261	Classer T3 et T4 au lieu de T4	A étudier
G 262	-----	
	<i>Demande de modifier classe P</i>	
	Classer P3 au lieu de T2	A étudier
G 92	Classer P5: 17a08 au lieu de B2	A étudier
A 206	Classer P4 au lieu de P5	A étudier
A 280	Classer P2 au lieu de P3	A étudier
A 573	Classer P1:10a- P2: 9a30 au lieu	
A 639	de P3	A étudier
	Classer P1 en totalité	A étudier
A 647	Classer P2: 30a10-P4: 21a71-P7:	
A 662	16a93	A étudier
	Classer P3 en totalité	A étudier
A 680	Classer P2 en totalité (voir CU)	A étudier
A 727	Classer P1: 13a44- P2 2a16	A étudier
A 742	Classer P4: 20 a P5 15 a et B3	A étudier
	8a77ca	
G 17	Classer P1 au lieu de P2	A étudier
A 2	Classer P2: 20a-P4: 23a72-	
	P5:5a40- P7: 6a52	A étudier
A 271	Classer P4: 8a90- P7: 8a64	A étudier
A 658	Classer P4:70a- P5:7a	A étudier
B 276	Classer P4	A étudier
B 393	Classer P4:20a -P5:11a90	A étudier
B 450	Classer P1:10a- P3:3a60	A étudier

		C 52 G 98 G 263 G 257 G 368 G 378 G 443 G 444 B 308- 309 B 332 B 331	Classer P2 et P3 au lieu de P2 Classer P7 au lieu de P4 Classer P6 et P7 au lieu P2-P4 Classer P4 au lieu de P6 Classer P5: 20a- P6: 2a 05 Classer P2:10a- P3:15a-P7:1a66 Classer P2:10a- P3:14a-P7:2a46 Agrandir la partie P2 jusqu'à limite G 309/310 Classer P2-P3-P6 Classer Idem 331-sans précision	A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier
		A 198 A 298 A 302 A 369 C 155	----- <i>Demande de modifier classe B</i> Classer B1 au lieu de B3 Classer B3 au lieu de P7 Classer B3 au lieu de P7 Classer B1 au lieu de B2 Classer B1 au lieu de B2	A étudier A étudier A étudier A étudier A étudier
		ZA 23- 30 A 353	----- <i>Demande de regroupement</i> Demande le rapprochement Demande le maintien avec A252 <i>Erreur de N° voir 253</i>	<i>A voir en temps opportun Voir en temps opportun</i>